
Communiqué de presse

Leclanché: ordre du jour pour la prochaine Assemblée Générale annuelle des Actionnaires

- **Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 3 avril 2014 à Yverdon-les-Bains**

Yverdon-les-Bains, Suisse, le 13 mars 2014 Leclanché S.A. (SIX Swiss Exchange: LECN), société spécialisée dans la production de cellules lithium-ion de grand format et de solutions de stockage d'énergie, a publié aujourd'hui son invitation à l'Assemblée annuelle générale des actionnaires, qui se tiendra le 3 avril 2014, à 11h00 (ouverture des portes à 10h30), au Y-PARC, Rue Galilée 15, CH-1400 Yverdon-les-Bains.

À l'exception des décisions annuelles, notamment l'approbation du rapport annuel et des états financiers statutaires, ainsi qu'une réduction/augmentation du capital (voir ci-dessous), il sera demandé aux actionnaires d'approuver les éléments suivants de l'ordre du jour, conformément à la loi révisée sur les sociétés anonymes (ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse) : réélections au Conseil d'administration (Messieurs Jim Atack, Stefan A. Müller, Antoine Spillmann et Bryan Urban), élection du Président du Conseil d'administration (M. Jim Atack), élections au Comité de rémunération (Messieurs Jim Atack, Stefan A. Müller et Bryan Urban) et élection du représentant indépendant. En outre, la société a communiqué que M. Armin Weiland a décidé de ne pas se présenter à la réélection en qualité de Membre du Conseil d'administration de Leclanché SA.

Le Président du Conseil d'administration, M. Atack, a déclaré: *«Nous aimerions remercier M. Armin Weiland pour son précieux soutien en tant que membre du Conseil d'administration de Leclanché depuis huit ans et notamment lors de la phase de restructuration financière de la société. Nous lui souhaitons le meilleur des succès pour ses autres projets actuels et futurs.»*

Comme mentionné dans son communiqué de presse du 5 mars 2014, Leclanché prend actuellement toutes les mesures préparatoires afin de permettre la conversion de l'intégralité du Prêt convertible restant accordé par Precept Fund Management SPC au nom de Precept fund Segregated Portfolio ("Precept") en actions ordinaires de la société.

En lien avec la conversion potentielle du Prêt convertible et afin d'aligner la valeur nominale des actions au cours de conversion prévu par le Prêt convertible, le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver les décisions suivantes :

- (i) une réduction du capital social de la société de CHF 8 158 607,87 au moyen d'une réduction de valeur de CHF 2,11 actuellement à CHF 1,50 par action ; de plus, le Conseil d'administration propose de modifier l'Article 3, quater et l'Article 3 quinquies des Statuts, afin que la société puisse satisfaire tout prêt convertible que Precept pourrait octroyer à la

- société dans le futur, si c'était le cas, en utilisant le capital autorisé (article 3 quater) ou le capital conditionnel (Article 3 quinquies) ; et
- (ii) une augmentation de capital ordinaire à hauteur de CHF 12 902 299,50* par le biais d'une émission d'un maximum de 8 601 533* nouvelles actions nominatives, d'une valeur de CHF 1,50 pour la conversion du prêt Precept ; les droits de souscriptions préférentiels sont supprimés en faveur de Precept.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de retirer et/ou modifier la proposition relative à la réduction de capital et à l'augmentation de capital (points i et ii ci-dessus) si la conversion du Prêt convertible en actions de la Société a lieu avant l'assemblée générale ordinaire.

** À la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou aux alentours de cette date, le Conseil d'administration publiera le montant nominal exact en vertu duquel le capital social sera augmenté (ledit montant sera au moins égal à CHF 8 158 607,87) et le nombre exact de nouvelles actions à émettre ; les actionnaires sont invités à prendre une décision en conséquence.*

Documentation

Les actionnaires ayant droit de vote enregistrés dans le registre des actionnaires de la Société au 28 mars 2014 seront autorisés à participer à de l'assemblée des actionnaires et à y voter.

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle extraordinaire des Actionnaires peut être téléchargé sur le site web de la Société:

http://www.leclanche.eu/img/140403_Leclanche_AGO_ordre_du_jour.pdf

A propos de Leclanché

La stratégie de Leclanché est de renforcer sa position en tant qu'un des leaders européens de la production de cellules lithium-ion, et de fournisseur de solutions de stockage d'énergie pour les énergies renouvelables en Europe. Ses priorités stratégiques sont le développement et la mise en vente de produits stationnaires liées au stockage d'énergie électrique tant pour les particuliers que pour les marchés industriels et les applications en réseaux. A cela s'ajoute l'essor de ses affaires en cours dont le développement de solutions de stockage d'énergie portables pour des applications militaires, médicales et industrielles, de même que l'offre de systèmes professionnels de stockage d'énergie à une clientèle diversifiée. En participant à des consortiums de recherche se focalisant sur les applications pour les systèmes hybrides et d'E-mobility, Leclanché se positionne pour tirer profit des nouvelles opportunités du marché.

Grâce à une technologie de séparateur à base de céramique brevetée et sa technologie des cellules de lithium-ion avec anode de lithium oxyde de titanate, Leclanché fabrique des cellules lithium-ion de grand format pour lesquelles la sécurité et la durée de vie ont été optimisées, dans le cadre d'un processus de production entièrement automatisé. La nouvelle ligne de production a une capacité annuelle installée d'un million de cellules ou 76 MWh.

Leclanché a été fondée en 1909 à Yverdon-les-Bains. Par l'intégration d'une «spin-off» issue du Fraunhofer-Gesellschaft en 2006, l'entreprise s'est développée en passant du statut de fabricant de batteries traditionnelles à celui de leader dans le développement et la production de cellules lithium-ion. Leclanché compte actuellement plus de 100 collaborateurs et est cotée à la SIX Swiss Exchange (LECN). Le siège social est à Yverdon-les-Bains (Suisse) et la société dispose, en plus, d'un site de production et de développement à Willstätt (Allemagne). Pour plus d'informations, visitez le site de Leclanché sous : www.leclanche.com.

Contact pour Leclanché:

Christophe Lamps, Dynamics Group S.A.: Téléphone: +41 79 476 26 87, cla@dynamicsgroup.ch

Réserves

Ce communiqué de presse contient certaines expressions prospectives relatives à l'activité de Leclanché, identifiables par des termes tels que : « stratégique », « propose », « introduire », « sera », « planifié », « attendu », « engagement », « attend », « défini », « préparation », « plans », « estime », « vise », « devrait », « potentiel », « attendu », « estimé », « proposition », ou expressions similaires, ou par des assertions, exprimées ou implicites, concernant les prévisions en matière de capacité de production de Leclanché, les applications potentielles aux produits existants, ou relatives à un chiffre d'affaires futur potentiel issu de ce type de produits, ou à de potentielles ventes ou bénéfices futurs de Leclanché ou d'une de ses *business units*. Ces affirmations ne sauraient être considérées comme absolument fiables. Elles reflètent en effet la vision actuelle de Leclanché sur l'avenir, et met en jeu des risques connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs, qui peuvent entraîner des résultats réels effectivement différents des résultats, performances ou réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus par ces affirmations. Il n'y a aucune garantie que les produits Leclanché procureront un quelconque niveau de chiffre d'affaires. Pas plus qu'il n'y a de garantie que Leclanché ou l'une de ses *business units* parviennent à un résultat financier donné.